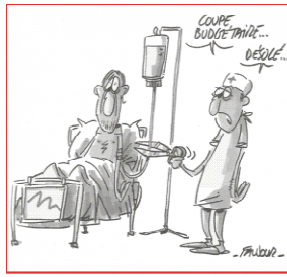




Le 10/07/14



CH LAVAUUR

COMPTE RENDU DU CHSCT Du 10 Juin 2014

1- Mise en place des 12H aux urgences pour les AS :

Le Directeur nous annonce la mise en place des 12H aux urgences pour les AS à titre expérimental comme cela a été fait l'an dernier pour les IDE. Il s'enorgueillit de la création d'un poste AS supplémentaire...

Commentaire CGT :

*Les 12 H ont un impact négatif sur les conditions de travail, voir le dernier rapport de l'INRS, véritable réquisitoire contre les 12 H. Par ailleurs la direction claironne une création d'un poste AS aux urgences : **faux**, c'est un redéploiement d'un poste AS du SSR ! De plus, nous avons demandé à la Direction comment ce service a fait pour fonctionner en 7h36 avec une AS en moins !*

Votre CGT et FO : contre

2- Groupe de travail violence à l'hôpital :

A la demande de la CGT, la direction accepte la création de ce groupe afin d'établir un plan d'action pour actualiser les protocoles existants qui sont loin d'être appliqués. Les bases de cette discussion porteront sur un diagnostic, puis un examen des propositions, notamment celle de la CGT que la direction a entre les mains depuis déjà plusieurs mois.

Commentaire CGT :

Enfin nous avançons... la CGT a élaboré et remis depuis quelques mois un document à la direction intitulé « Démarche d'accompagnement des agents victimes ou témoins de situations de violences ». Mieux vaut tard que jamais !

3- Ouverture du PASA :

La direction nous annonce son ouverture en septembre. Elle explique ce retard par l'épidémie de grippe A qui a durement frappé la Mapad en avril, obligeant l'interruption des travaux.

Commentaire CGT :

Au départ les travaux devaient se terminer en septembre 2013 pour une ouverture du PASA en octobre 2013... soit près d'1 an de retard !

4- Effectifs AS et IDE au SSR et conséquences sur les conditions de travail :

La direction assume pleinement la réduction des effectifs AS de jour, comme de nuit. Le Directeur explique juste que l'organisation ne change pas...

Lorsque la CGT évoque le fait que les agents travaillent en effectif minimum en cas de grève tous les jours et que la direction ne respecte pas les accords signés en 2002, celle-ci botte en touche et ne sait même plus où sont ces accords !!!

Commentaire CGT :

On se fiche de nous et pire de l'équipe du SSR. La direction n'a aucune conscience de ce qui est fait dans les services, à l'instar de la DSSI qui pense qu'un seul AS peut faire 15 toilettes le matin !!! Pour la CGT on ne peut pas prendre en charge correctement les patients avec si peu de personnel. Il s'agit d'une maltraitance institutionnelle. Alors au lieu de parler de bientraitance, d'en faire des « caisses », la direction ferait mieux de se pencher sur les dysfonctionnements graves qu'elle génère et valide « de fait » en baissant les effectifs.

5- Planning d'essai pour les AS de l'EHPAD:

La DSSI nous indique être favorable au planning élaboré par les AS de l'EHPAD et confirme sa future mise en place.

Commentaire CGT :

La CGT accompagne et soutien cette équipe depuis des mois. Nous continuerons à suivre ce dossier avec la plus grande attention. Vous pouvez compter sur nous !

6- Multiplication des Rappels à domicile:

La direction assure que les rappels sont à la marge et qu'ils se font dans le respect des agents.

Pourtant la CGT affirme et peut prouver grâce à ses fiches NRD « Non aux Rappels au Domicile » que le nombre de ces rappels explose et souvent dans des conditions inacceptables : rappel la nuit à 1h du matin, menace d'envoyer les gendarmes, pression sur les agents en se mêlant de leur vie privée....

La DSSI nous propose de créer un groupe de travail chargé de réfléchir sur le sujet des modalités de rappel...

La CGT s'est insurgée contre cette idée et ce principe.

Le directeur alors changé d'optique en disant que cette commission serait chargée de travailler sur les conditions des rappels pour des remplacements inopinés.

Devant le refus de la CGT la DSSI annonce que la commission des soins infirmiers abordera ce problème.

Commentaire CGT :

Pour la CGT ce groupe de travail n'a aucune légitimité, même au sein de la commission des soins infirmiers !

Le principe de base et la législation sont clairs : Rien n'oblige les agents à revenir sur leur CA, RH, repos...

Concernant les remplacements inopinés, ou les remplacements prévus mais non pourvus, comme à l'EHPAD, si la direction arrêta de baisser les effectifs, comme au SSR, les absences inopinées seraient remplacées !

Pour la CGT à chacun son métier, c'est à la Direction de mettre des effectifs suffisants dans les services pour travailler dans de bonnes conditions, offrir des soins de qualité et absorber l'absentéisme légal y compris les arrêts maladies. Ce n'est pas aux équipes de trouver des solutions en supprimant les repos CA ou autres RTT et RTP.

Par ailleurs nous ne voulons plus travailler en permanence en effectif minimum en cas de grève !!!!

7- Analyse de l'absentéisme selon les données du bilan social 2013 :

Le DRH a analysé l'absentéisme. Il est en hausse de 1.33 % par rapport à 2012. Les congés de longues maladies sont aussi en augmentation. Les accidents du travail passent de 71 à 82. Il y a une forte augmentation des maladies ordinaires. Les AT sont surtout en lien avec la manutention des patients ou objets.

La CGT a déjà proposé en CTE à l'examen du bilan social que l'on mette le paquet au niveau formation. La direction lui a emboité le pas au CHSCT et a proposé une réorganisation de la formation manutention notamment sur le pôle personnes âgées et le service restauration. Un plan d'action manutention est en cours de lancement.

Commentaire CGT :

Si la CGT ne peut qu'approuver la formation des agents, notamment sur la manutention, encore faudrait-il que celle-ci se déroule. En effet, rien en 2013, et ces formations sont annulés depuis le début d'année... faute d'effectif suffisant !!!

Il est impératif que la direction revoie sa copie et que les effectifs soient à niveau afin de libérer les agents qui ont le droit de se former. Cette formation manutention est indispensable.



8- Conclusion :

Baisse des effectifs dans certains services, changement de rythme de travail avec augmentation du temps de travail dans d'autres, rappels à domicile, menaces et pressions sur les agents, charge de travail excessive, formations non assurées... les revendications ne manquent pas.

La direction reste sourde aux demandes répétées et aux cris d'alarme des équipes.

Elle avance comme toujours des problèmes financiers et compte seulement sur les efforts et les sacrifices consentis par les agents du CH Lavour.

Au passage nous notons que la Direction nous « soule » à longueur de CTE sur l'amélioration financière et avance sans cesse des difficultés dans ce domaine pour refuser nos demandes. Elle ne s'étouffe pas avec ces incohérences et s'assoit allègrement sur les demandes des équipes

Il y a un décalage complet entre ce que dit la Direction et le constat quotidien fait par la CGT et les équipes. Nous l'évoquons régulièrement dans les instances (CTE, CHSCT, CS) ou pendant les réunions informelles ou les entretiens téléphoniques avec le DRH suivis de nos nombreuses démarches.

Les agents sont lassés, fatigués, ils travaillent dur et font preuve de qualités humaines et professionnelles.

La Direction ne leur accorde aucune considération, elle banalise et minimise les difficultés des équipes.

Les équipes ne peuvent plus récupérer leurs heures supplémentaires, les repos barrés.

Les agents ne veulent plus être dérangés pendant leur repos et demandent tous le respect de leur vie privé, c'est un droit élémentaire...comme celui du droit à prendre leurs repos.

Les cadres sont eux-mêmes pressés comme des citrons et subissent les décisions inacceptables de la Direction.

Ils doivent, comme les équipes, taper du poing sur la table et dirent STOP avec les équipes.

La grève du SSR, suivie par 96% des agents, et l'assemblée générale qui a suivi, démontre la forte mobilisation du personnel. Merci et bravo à tous ceux qui se sont mobilisés.

Trop c'est trop, il est temps que la direction prenne conscience que nous ne pouvons plus travailler dans ces conditions.

NB : Vous avez le droit de refuser de revenir sur vos repos. On ne peut rien vous dire.

Remplissez les fiches NRD « Non aux Rappels au Domicile ».

En cas de menaces ou de pressions, contactez la CGT qui se chargera de faire respecter vos droits les plus élémentaires.



CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr